

Quels fondements pour une politique de conservation ?

Une bibliothécaire déclarait récemment que les conservateurs de musées avaient le souci de leurs collections, tandis que les conservateurs de bibliothèques se préoccupaient de leurs publics... Il me semble qu'une telle appréciation, polémique, ou simplement provocatrice, inutilement d'ailleurs, eu égard au considérable mouvement de rénovation et d'ouverture que les musées – ni plus ni moins que les bibliothèques – ont connu ces dernières décennies, fait régresser un débat au demeurant essentiel, mais qui ne se pose plus en ces termes.

Patrice Béghain

Cabinet de la ministre
de la Culture
et de la Communication
patrice.beghain@culture.gouv.fr

Chacun admet aujourd'hui que la question de la conservation des biens culturels, quelle que soit leur nature, ne peut plus être abordée de façon simpliste, en opposant le souci et les soins de la conservation aux exigences en quelque sorte démocratiques de l'accès aux collections. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que l'utilisation du mot « public » pour désigner la population qui fréquente les bibliothèques ne soit pas en définitive, de par l'ensemble des connotations qui l'entourent, quelque peu méprisante, et en tout cas ne révèle une conception de l'accès aux biens culturels qui aille à l'inverse de ce que pensent et souhaitent sans doute ceux qui utilisent ce terme !

En réalité, les déclinaisons de la conservation sont multiples et étroitement articulées entre elles : ce que l'on conserve, la façon dont on le conserve, les finalités de la conservation, les modes d'accès à ce qui est conservé, voilà autant de champs qui ne se peuvent apprécier que

conjointement et solidairement. L'instinct de conservation est – concurremment à la pulsion de destruction – inhérent à la nature humaine. Écartelés entre le devoir (et le plaisir) de mémoire et la projection vers l'avenir, dans ce qu'elle entraîne parfois de radicalité iconoclaste par rapport au passé, individus et sociétés ne cessent de définir, d'élargir ou de réduire, bref d'éprouver les limites, donc le territoire, de la conservation.

Totems de la tribu, archives des princes, reliques des saints, cabinets de curiosités, collections nationales : du fétichisme à la confiscation révolutionnaire, toutes les postures, toutes les articulations sont à l'œuvre dans les principes et les pratiques de conservation, aussi divers qu'il y a d'époques et de lieux.

Un enjeu citoyen

L'investissement progressif, depuis plus de deux siècles, du champ de la conservation par la puissance

publique l'a soustrait à l'influence de l'élitisme et de l'individualisme, pour le faire passer dans un premier temps sous l'empire de la détermination scientifique et de l'expertise, et aujourd'hui plus largement le soumettre à l'emprise du débat démocratique.

Désormais, la conservation, pour ce qu'elle suppose d'enjeux culturels et sociaux et par ce qu'elle implique en matière de choix structurels et budgétaires, est entrée, si tant est qu'elle n'y fût point dès l'origine, dans l'aire/l'ère du politique. Jadis territoire du prince et du prêtre, objet naguère des soins jaloux de l'expert et de l'érudit, la conservation des biens culturels, désignés sous le vocable d'ensemble de patrimoine, est maintenant un enjeu citoyen.

Cette inscription de la démarche et des procédures de conservation dans la sphère publique entraîne d'autres évolutions; face aux experts et aux politiques, les citoyens ont leur mot à dire; la protection, la conservation, les modes de transmission et de diffusion ne relèvent plus seulement de considérations techniques ou de décisions régaliennes, ils mettent en jeu des initiatives et des forces multiples, au travers desquelles s'éprouvent, se conjuguent, s'affrontent des intérêts convergents ou contradictoires.

Le domaine de la conservation des biens culturels et des conditions de leur accès n'est pas neutre. Dès que le discours et l'action publics la prennent en compte, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la question du patrimoine est une question politique¹; le fait qu'elle soit progressivement sortie d'une approche partisane pour s'inscrire dans une approche largement consensuelle n'en diminue pas pour autant la charge idéologique. Les tentatives récentes d'instrumentalisation du patrimoine par

l'extrême droite autour de la question de l'identité nationale le montrent bien, et le débat complémentaire sur la prise en compte des différences culturelles, le multiculturalisme et les approches communautaristes le manifeste clairement².

Cette intervention citoyenne est de nature différente selon les champs patrimoniaux concernés : directe, et souvent polémique, lorsqu'il s'agit d'un site ou d'un monument, car sont alors mis en jeu à la fois la relation entretenue avec l'environnement quotidien et le lien avec la mémoire; moins évidente lorsqu'il s'agit d'une œuvre d'art ou d'un corpus écrit ou imprimé, à la fois plus lointain et sans doute davantage appréhendé comme un élément supplémentaire d'accumulation, sauf lorsqu'il s'agit d'un enjeu emblématique.

Un processus de soustraction et de restitution

Ces différences laisseraient à penser que la conservation du patrimoine monumental, dans sa diversité, qu'il s'agisse d'un édifice majeur ou du témoignage modeste d'une activité et d'un modèle architectural disparus, est plus « populaire » que ce qui a trait au patrimoine muséographique, livresque ou documentaire. Sans doute les « lieux d'enfermement » qu'ont longtemps – et paradoxalement, eu égard à leur vocation première – constitué les musées et les bibliothèques, jusqu'à l'ouverture exemplaire des dernières décennies, ont-ils contribué à cette distance.

Il convient d'ailleurs de remarquer que, dans sa forme juridique et même dans son inscription matérielle, la démarche de protection est d'abord

une procédure de soustraction : protéger, c'est soustraire aux principes élémentaires de la loi et aux règles ordinaires de l'usage d'un bien, c'est souvent aussi soustraire à l'usage premier de l'immeuble ou de l'objet, en raison soit de l'évolution des pratiques, soit des mutations historiques. Cette soustraction ne va pas d'ailleurs sans effet négatif! Que penser des édifices figés dans un moment de leur histoire en raison de la mesure de protection dont ils sont l'objet et gérés dès lors en fonction de critères archéologiques, ou de l'énorme ensemble de tableaux et d'œuvres d'art religieux accumulés dans nos

La conservation, pour ce qu'elle suppose d'enjeux culturels et sociaux et par ce qu'elle implique en matière de choix structurels et budgétaires est entrée, si tant est qu'elle n'y fût point dès l'origine, dans l'aire/l'ère du politique

musées, tandis que les murs de nos églises sont désormais vides de ce qui non seulement les ornait, mais surtout y prenait sens.

Certes la perte d'usage a, dans la plupart des cas, précédé la « patrimonialisation », et le processus de conservation évite qu'avec la liquidation de la fonction n'intervienne celle de l'édifice ou de l'objet, mais il faudrait sans doute veiller à ce que, d'une part, la perte de l'usage n'entraîne pas systématiquement la perte du sens, et, d'autre part, que les principes et les procédures de protection ne fassent pas obstacle à la poursuite de l'appropriation, voire aux possibilités de réappropriation.

1. Cf. Dominique Poulot, *Musée, nation, patrimoine : 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997 (Bibliothèque des histoires).

2. Je me permets, à ce sujet, de renvoyer à l'essai que j'ai publié sous le titre *Le Patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de sciences po, 1998 (La bibliothèque du citoyen).

Il n'est pas, à mon sens, de politique de conservation qui vaille si elle ne se fonde pas sur un double mouvement apparemment contradictoire de soustraction et de restitution, de généralisation et de particularisation. Protéger, c'est soustraire à l'ordre ordinaire pour inscrire d'une certaine façon hors des spécifications d'un temps et d'un espace donné, mais c'est aussi, paradoxalement dans la même démarche, reconnaître une identité singulière. L'objet protégé, sorti d'un groupe, d'un temps ou d'un lieu donné, mais choisi en raison même de son originalité, trouve dès lors son

Il n'est pas,
à mon sens,
de politique
de conservation
qui vaille, si elle
ne se fonde pas
sur un double
mouvement
apparemment
contradictoire
de soustraction
et de restitution

statut entre bien propre et bien commun. Le débat auquel a donné prétexte l'entrée récente au Louvre de pièces prestigieuses des collections du futur musée du quai Branly illustre bien cette problématique de la relation toujours à l'œuvre entre universalité et particularité ou, pour

reprendre, dans une formulation et dans un contexte un peu différents, les termes d'Aloïs Riegl au début du XX^e siècle, entre « *valeur d'usage* » et « *valeur d'ancienneté* »³.

Une implication de tous les acteurs

On conçoit dès lors l'importance qu'il y a à fonder toute démarche de protection sur ces enjeux sociaux et culturels, et que l'indispensable débat scientifique et technique qui l'accompagne n'en oublie pas les fondements politiques; les critères esthétiques ne sauraient désormais être séparés des principes éthiques ou anthropologiques qui les fondent et les éclairent.

Il est dans ces conditions essentiel que tous les acteurs concernés puissent être impliqués dans les procédures liées au processus de patrimonialisation. L'existence des commissions régionales du patrimoine et des sites, leur rôle, leur composition dans la diversité des acteurs représentés, donc des points de vue et des paroles qui s'expriment, sont un exemple à suivre. On pourrait concevoir que de tels instruments, moyennant les adaptations nécessaires, soient mis en place pour les autres domaines du patrimoine et qu'ils puissent être le lieu où s'éprouve et se met en œuvre cette pratique démocratique et citoyenne de la gestion du patrimoine qui est désormais impérative.

Il ne faut pas regretter le temps de l'accumulation sans contrôle et du

pouvoir sans partage des experts! D'abord, loin de conduire à une rétraction du pouvoir des conservateurs et des spécialistes, la mutation de ces dernières décennies leur a donné une légitimité qui dépasse le cercle restreint de l'expertise, en a fait les conseillers écoutés des déci-

La fausse
querelle
de la conservation
et du public
apparaîtra
d'autant plus
désuète
que chacun,
à sa place
et avec son niveau
de responsabilité,
sera véritablement
acteur
de la conservation

deurs politiques et leur a surtout permis de disposer de moyens sans précédent pour conduire leur action.

Il convient dès lors qu'ils acceptent cette nouvelle donne, mieux qu'ils y confortent, par le partage et par le dialogue, leur légitimité. Alors la fausse querelle de la conservation et du public apparaîtra d'autant plus désuète que chacun, à sa place et avec son niveau de responsabilité, sera véritablement acteur de la conservation.

Avril 2000

3. Aloïs Riegl, *Le Culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éd. du Seuil, 1984 (Espaces).